

Bourg-en-Bresse, le 18 juin 2020

L'inspectrice d'académie-directrice  
académique des services  
de l'éducation nationale de l'Ain

à

SNUIPP -FSU 01  
FNEC FP-FO 01  
SE-UNSA 01

**Division des Personnels**  
**Bureau du premier degré**  
**public**

Objet : mouvement intra-départemental 2020  
Réf : votre courrier du 16 juin 2020

Affaire suivie par  
Martine Charkaoui  
Téléphone  
04 74 45 58 47  
Télécopie  
04 74 45 58 99  
Courriel  
ce.ia01-diper@  
ac-lyon.fr

En réponse à votre courrier du 16 juin 2020 concernant le mouvement intra-départemental 2020, je vous informe que les professeurs des écoles ayant obtenu une affectation dite « en extension » verront leur situation réexaminée en phase d'ajustement.

S'agissant des enseignants nommés sur poste non vacant, leur situation sera étudiée au cas par cas au mieux de leurs intérêts et des possibilités de support, le mouvement départemental de la phase principale ne pouvant faire l'objet d'un nouveau traitement informatisé. Les situations seront gérées prioritairement avant la phase d'ajustement.

10 rue de la Paix  
BP 404  
01012 Bourg-en-Bresse  
CEDEX



Marilyne Rémer